

## Dol par réticence dolosive en l'absence d'obligation précontractuelle d'info

Par **noevans**, le **10/06/2020** à **02:13**

Bonjour à tous,

Une question me laisse assez perplexe : pour caractériser le dol par réticence dolosive, faut-il préalablement une obligation précontractuelle d'information ?

Autrement dit, le dol par réticence dolosive peut-il être caractérisé en l'absence d'obligation précontractuelle d'information ?

Nombreuses sont les réponses que j'ai pu trouvées sur internet, mais aucune réponse concrète et définitive n'est tranchée sur le sujet.

En vous remerciant de votre réponse,

Par **Lorella**, le **10/06/2020** à **10:04**

Bonjour

Ici une fiche DALLOZ

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/a-la-une/article/reticence-dolosive-rappel-des-elements-constitutifs/h/82b62a38ecb1c1aa5b6590f8346aa70.html>

[quote]

la réticence dolosive n'est jamais qu'une forme de dol : la réticence est intentionnelle, et c'est précisément ce qui la distingue du manquement à une obligation d'information.

[/quote]